

COMMUNIQUE CFTC

CONCERTATION SUR L'ASSURANCE CHOMAGE : LES CADRES DANS LE VISEUR

SUITE A L'ECHEC DE LA NEGOCIATION SUR L'ASSURANCE CHOMAGE, LE PREMIER MINISTRE ET LA MINISTRE DU TRAVAIL ONT PRESENTE CE MATIN DEVANT LA PRESSE, LES PISTES QUI LES ANIMERONT LORS DES CONCERTATIONS A VENIR.

Souvent pointée du doigt comme motif de l'échec des négociations, la lettre de cadrage que le gouvernement avait donnée aux partenaires sociaux en vue de réformer l'assurance chômage restera pourtant la boussole du gouvernement pour mener sa réforme.

L'objectif ? *« passer d'un système trop rigide structuré par des règles uniformes avec des droits dépendants des statuts mais non liés aux personnes [...], à un système[...] qui dotent les personnes de nouveaux droits qu'elles peuvent conserver quand elles changent d'entreprises ou de statut ; qui leur permettrait aussi d'évoluer, de ne plus être assignés à résidence professionnelle »* annonçait Muriel Pénicaud ce matin.

La CFTC qui revendique des droits attachés à la personne, ne peut que souscrire à cette philosophie, mais elle sera vigilante sur son application.

Par ailleurs, si l'on pouvait craindre que la reprise en main de la négociation par le gouvernement soit synonyme de mainmise sur la gouvernance de l'UNEDIC, Edouard Philippe et Muriel Pénicaud ont balayé cette idée. Tordant ainsi le cou à ceux qui voient dans l'échec de cette négociation, la fin du paritarisme.

En revanche, sur la question des contrats courts, sur la dégressivité des droits, ou sur la moindre indemnisation des cadres le Premier ministre *« ne s'interdit rien »*. Si la CFTC n'est pas surprise par ces annonces conformes à la lettre de cadrage, elle les regrette. En effet stigmatiser les cadres et plus globalement les hauts salaires, alors qu'ils financent davantage la solidarité que les autres, relève plus de l'affichage que de la recherche de réelles économies visée par le gouvernement (1.3Milliard).

La CFTC défendra tous les travailleurs lors de la concertation à venir et rappellera également au gouvernement son attachement au caractère assurantiel de l'UNEDIC. Elle présentera également à la ministre du Travail les différentes propositions portées par la CFTC dans la négociation, elle ne s'interdit pas non plus d'en défendre d'autres.

A défaut d'avoir convaincu les organisations patronales de la pertinence de ses propositions, la CFTC les portera en bilatérale et espère que le gouvernement les retiendra. C'est avec cette ambition que la CFTC tentera jusqu'au bout de défendre l'assurance chômage et les travailleurs qui en bénéficient, et en bénéficieront demain, sans toutefois jamais oublier que le plus court chemin vers l'équilibre de l'assurance chômage reste le plein emploi.